



Procédure de fonctionnement des

- Commissions des Grades (groupes reconnus FFKAMA)

- Commission d'Homologation des Grades FFKAMA

1. OBJET

Cette procédure décrit l'organisation et le fonctionnement des Commissions des Grades (groupes reconnus FFKAMA) et de la Commission d'Homologation des Grades FFKama/FMK.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique à tous les membres des commissions, aux personnes qui y sont liées soit administrativement soit techniquement.

3. DEFINITIONS

Commissions des Grades (groupes reconnus FFKAMA)

C'est l'ensemble de tous les membres adhérents aux commissions des grades mises en place dans les différents groupes. Ils ont pour mission principale **de respecter** cette procédure. Cela comprend, le responsable de commission et les membres qui la composent.

Commission d'Homologation FFKama/FMK

C'est l'ensemble de tous les membres adhérents à celle-ci. Ils ont pour mission principale **d'appliquer et respecter** cette procédure. Cela comprend, le responsable de commission qui est le Président FFKama ou son suppléant et les responsables des groupes ou leurs suppléants tel que repris sur la Fiche Groupe de l'année en cours.

4. DESCRIPTION

4.1. Les Commissions des Grades (groupes reconnus FFKAMA et la Commission d'Homologation FFKama/FMK)

Ces commissions dans leur entièreté sont sous le contrôle du C.A. de la FFKama (cf ROI).

4.2. Droit, devoir et sanction des membres

Chaque membre s'engage à respecter les Statuts, le ROI et la charte éthique de la commission ainsi que le code éthique relatif à la pratique du karaté avec le souci constant d'œuvrer pour le développement du karaté et pour l'intégrité des personnes. Le membre a le droit de quitter la commission sans aucune justification, mais ne pourra dès lors plus la réintégrer avant la deuxième année civile qui suit sa démission.

Sera considéré comme démissionnaire pour l'année en cours un membre qui ne respecte pas ses engagements sans en avoir au préalable informé le responsable de commission et le secrétaire de la commission qui actera la démission.

La révocation d'un membre ne peut se faire que sur proposition du responsable de commission ou des 2/3 des membres de la commission et ce par écrit. Le C.A. statuera sur la révocation du dit membre pour le mandat qu'il exerce au sein de cette dite commission.

4.3. Fonctionnement des commissions

Les commissions sont sous la tutelle du C.A.

Le responsable de commission convoque tous les membres par courrier via le secrétaire de la commission et ce au moins 2 semaines mais au mieux 4 semaines avant l'événement. L'organisation de n'importe quel événement est du ressort administratif et financier des groupes et non de la commission même. Chaque proposition d'événement doit être approuvée par le C.A. Une liste de présence au dit événement est tenue et remise au secrétaire de la commission. Le responsable de commission s'occupera de la partie organisationnelle de l'événement en collaboration avec le secrétaire de commission. Il désignera un suppléant en cas de son absence afin que l'événement organisé se déroule dans les meilleures conditions. Un rapport sur chaque événement sera rédigé par le responsable de commission et envoyé au secrétaire de la commission.

Le secrétaire de la commission demandera aussi vite que possible à tous les membres leur disponibilité pour l'ensemble des événements de l'année à venir et ce de préférence avant le 01 décembre. Il pourra ainsi s'assurer de la possibilité d'organiser les événements.

Le responsable de commission et les membres feront état de leurs besoins auprès du C.A. qui statuera sur ces besoins.

Les membres de la commission ne modifieront aucun règlement sans l'accord préalable du C.A.

5. LA COMMISSION D'HOMOLOGATION FFKAMA

Elle a pour but d'homologuer définitivement les grades obtenus devant les différentes commissions en vue de l'harmonisation des grades et de la demande de reconnaissance FMK via la FBK et ce uniquement pour les grades Karaté. Cette commission statuera sur l'homologation des grades obtenus à l'étranger ou des grades reçus par divers experts reconnus FMK ou tout autre cas qui se présenterait à elle.

6. LES COMMISSIONS DES GRADES (groupes reconnus FFKAMA)

Au sein de la FFKama il existe différents groupes de karaté traditionnel ou sportif mais aussi affinitaire.

La Commission des Grades GFK

Cette commission se veut multi-styles. Les grades obtenus devant cette commission sont d'office soumis à la commission d'homologation FFKama. Cette filière donne accès au diplôme FFKama – Karaté GFK et peut être proposé à FBK/FMK.

La Commission des Grades JKA-F

Cette commission est de type Shoto JKA uni-style. Les grades obtenus devant cette commission sont d'office soumis à la commission d'homologation FFKama. Cette filière donne accès au diplôme FFKama – Karaté SHOTO JKA-F et peut être proposé à FBK/FMK.

La Commission des Grades Wado

Cette commission est de type Wado toutes tendances. Les grades obtenus devant cette commission sont d'office soumis à la commission d'homologation FFKama. Cette filière donne accès au diplôme FFKama – Karaté WADO et peut être proposé à FBK/FMK.

La Commission des Grades Goju

Cette commission est de type Goju toutes tendances. Les grades obtenus devant cette commission sont d'office soumis à la commission d'homologation FFKama. Cette filière donne accès au diplôme FFKama – Karaté GOJU et peut être proposé à FBK/FMK.

La Commission des Grades AFAMA

Cette commission regroupe des experts de tous les styles affinitaires. Cette filière donne accès au diplôme FFKama – Arts Martiaux Affinitaires et ne peut en aucun cas être proposé à FBK/FMK.

Toutes les candidatures de ces grades sont automatiquement soumises à la Commission d'Homologation FFKama, qui s'assurera que tous les candidats proposés sont en ordre administrativement et n'ont pas de sanction en cours.

7. PASSAGE D'UNE COMMISSION A L'AUTRE

Un membre qui désire changer de groupe doit faire la demande de reconnaissance de son grade actuel auprès des responsables du groupe et de sa commission des grades qui en examineront la recevabilité. Si une décision ne peut être trouvée au sein du dit groupe, celui-ci pourra demander avis et conseil à la Commission d'Homologation qui s'engage à donner un avis au responsable de groupe".

8. RECOURS DE LA DECISION DES COMMISSIONS

Il n'y a aucun recours possible sur une décision technique ou éthique de n'importe quelle commission.

9. PROGRAMME D'EXAMEN

Les programmes d'examen des groupes sont axés sur les spécificités techniques ou martiales propres aux styles. Un groupe d'expert du dit style se réunit pour en définir les points importants à évaluer en Kihon – Kumite – Kata.

10. 1^e KYU

Le passage du 1^e kyu et sa réussite devra être rentré une année avant le passage de grade 1^e dan au siège de la fédération faute de quoi le candidat sera refusé à l'examen 1^e dan.

11. GRADES SUPERIEURS au 5^e DAN

Sur examen des profils des candidats via le curriculum vitae et le formulaire ci-attaché (âge, investissement, formation continuée, notoriété, titres annexes, attitude au niveau du savoir être, éthique, ...). Les candidatures sont proposées à la Commission d'Homologation ainsi qu'au C.A. FFKama par les responsables de groupe. Après accord de la Commission d'Homologation, la candidature est envoyée au C.A. qui décidera et entérinera démocratiquement de la recevabilité

de celle-ci. Le candidat sera alors invité à présenter son parcours devant les représentants du C.A. FFKama.

12. CAS EXCEPTIONNELS

- Les personnes ayant rempli des fonctions ou ayant rendu des services exceptionnels à la cause du karaté ou des arts martiaux affinitaires, pourront déposer un dossier de candidature en vue de la délivrance d'un grade à titre exceptionnel. La décision motivée est prise par le C.A. à la majorité et proposée à la Commission d'Homologation.

- Les personnes présentant des problèmes physiques pourront se présenter aux épreuves pratiques des différents tests d'accès aux grades.

13. COUTS DES EXAMENS

Le coût minimum est uniforme pour toutes les commissions et est décidé lors de l'A.G.

14. Références et Annexes :

- Charte Ethique
- Formulaire candidature 6^e à 8^e Dan
- Abaque DAN FMK
- Formulaire de demande Diplôme/Passbook WKF
- Statuts et ROI de la FFKAMA

- Formulaire Résultats 1^e kyu
- Formulaire d'inscription 1^e à 5^e dan

(Ces 2 documents constituent une aide pour ceux qui le souhaitent mais un document propre à votre organisation interne peut aussi être utilisé ».